



LE PARTENAIRE  
MAINTENANCE DE  
VOTRE PATRIMOINE  
IMMOBILIER

FACTURE N° 4120615

Assainissement, Curage  
Plomberie, Recherche de fuites  
Electricité, Propreté  
24h/24 – 365j/365

N/REF : 6/12/2024 9H37 C:000090 I:35542  
V/REF : 974371  
V/Email reçu le Vendredi 06/12/2024 à 9H37

SEMCODA  
AGENCE DE SAONE ET LOIRE  
14, RUE CHARLES DODILLE  
CS 50136  
71104 CHALON SUR SAONE

V/REF.IMM. 07438/07439  
IMMEUBLE : Bâtiment Semcoda  
7 RUE DES ROCHES  
71140 BOURBON-LANCY

Feillens, le 20 Décembre 2024

Référence Marché: M\_230617002-1

LOCALISATION : 7 RUE DE LA ROCHE - BOURBON LANCY - MR/MME LAFAIX : 0786339712 -  
LOGT 2001 - RDC

MOTIF : INTERVENIR POUR REMPLACER 2 VANNES MANUELLES RADIATEURS SEJOUR  
PL00001 - PL00065

Donneur d'ordre : M. L. GUILBAUT

NATURE DE L'INTERVENTION :  
Travaux de plomberie.

LE 18 DECEMBRE 2024 A 11H30  
DEBLOCAGE DES VANNES  
REPLACEMENT DE 2 VANNES MANUELLES RADIATEURS SEJOUR  
CONTROLE DU BON FONCTIONNEMENT

OBSERVATIONS :

DESCRIPTIF TECHNIQUE DE L'ACTIVITE :

Déplacement d'un VEHICULE ATELIER équipé de matériel de plomberie  
(poste à souder, raccords et longueurs de tuyaux de différents diamètres,  
génératrice 220 volts, perceuse, tronçonneuse, etc).  
Reconnaissance du chantier. Installation et mise en place du matériel (si  
nécessaire).

Réalisation du travail conformément aux règles de l'art.

Vérification en fin d'intervention de la bonne exécution, contrôle de  
l'étanchéité (si nécessaire).

Nettoyage du chantier. Evacuation des débris (si nécessaire).

Relevé du plan de l'intervention (si nécessaire).

Ce descriptif technique n'est pas contractuel.

Les temps facturés comprennent : le déplacement aller-retour de notre véhicule  
auquel s'ajoute le temps sur place (Heure de départ - heure d'arrivée).

Nos fournitures sont affectées d'un coefficient de vente de 1,43 sur le prix  
d'achat sauf conditions particulières convenues avec le client.



LE PARTENAIRE  
MAINTENANCE DE  
VOTRE PATRIMOINE  
IMMOBILIER

**FACTURE N° 4120615**

Assainissement, Curage  
Plomberie, Recherche de fuites  
Electricité, Propreté  
24h/24 – 365j/365

| Quantité                 | Heures - Suppléments - Descriptif      | N°BT | P.U. HT |               |
|--------------------------|----------------------------------------|------|---------|---------------|
| 1,00                     | PL00001-Forfait déplacement            | 1    | 92,03   | 92,03         |
| 2,00                     | PL00065-Rempl.vanne manuelle radiateur | 1    | 35,79   | 71,58         |
| TOTAL H.T. ....          |                                        |      |         | 163,61        |
| T.V.A. a 10,00% .....    |                                        |      |         | 16,36         |
| TOTAL T.T.C. ....En EURO |                                        |      |         | <b>179,97</b> |

**Valeur en votre règlement au 31 Janvier 2025**

Pénalités de retard: 3 fois le taux d'intérêt légal  
(Loi n° 2008-776 du 4 Aout 2008)

Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 euros

TVA acquittée sur les encaissements.

Merci d'adresser votre règlement a la Société au :  
101 Avenue Paul Marcellin  
69120 VAULX-EN-VELIN



## Bon de Commande

N° : 974371 du 06/12/2024

P-MUT

SEMCODA

AGENCE DE CHALON SUR SAONE

14, rue Charles DODILLE

CS 50136

71104 CHALON SUR SAONE

CEDEX

Tel:03.85.97.00.20

SERVIMO BOURGOGNE SAS

550 ROUTE DE TERNANT

01570 FEILLENS

Immeuble collectif



Individuel



- 2 ans



Non Conventionné



Fournitures seules



Travaux dits urgents



Si coché, reporter la mention  
"Travaux Urgents" sur la facture

**Exemplaire à joindre à la facture  
dont le libellé sera conforme  
aux instructions figurant au bas de page**

### Fournisseur

Référence : 544126-FS2497

Téléphone : 03.85.20.30.60

Mail: bourgogne@servimo.fr

### Lieu d'intervention

7 Rue de la Roche

BAT SEMCODA

71140 BOURBON LANCY

### Référence de la Demande

MUTTBAPP Mutations Travaux batis Partie privat. 4

01-EE-2224-TRA-61563100

Marché : M - 230617004-1

07438-00002-00002-00001 H / Type 3 / RDC

Etage : RDC

### Délai

Date limite exécution : 21/12/2024

### Observations

**MUTATION DU 16.10.2024 VACANT/LAFAIX**

**07.86.33.97.12**

**URGENT. MERCI**

| Prestation à réaliser                                          | Qté  | PU HT | Mt HT | Mt TVA | Total TTC |
|----------------------------------------------------------------|------|-------|-------|--------|-----------|
| PL00001 Forfait de deplacement                                 | 1,00 | 93,00 | 93,00 | 9,30   | 102,30    |
| PL00065 Remplacement vanne manuelle de radiateur<br>séjour X 2 | 2,00 | 35,79 | 71,58 | 7,16   | 78,74     |

|                  |               |
|------------------|---------------|
| Total H.T.       | 164,58        |
| Total TVA        | 16,46         |
| <b>Total TTC</b> | <b>181,04</b> |

SEMCODA rappelle à l'Entreprise, titulaire du présent bon, qu'elle doit veiller au respect des règles de sécurité fixées par le code du travail

Demande de travaux suivie par GUILBAUT LAURENT le 06/12/2024

Le Responsable  
Nom et Signature

Le Responsable d'Agence,  
A. DUBOIS

Visa pour bonne exécution  
(Nom, Prénom, Date et Signature)

Attestation simplifiée de TVA au dos

Facture libellée au nom de SEMCODA

et à adresser en 1 exemplaire à SEMCODA AGENCE DE CHALON SUR SAONE



S.E.M.CO.D.A

50, rue du pavillon  
CS 91007  
01009 BOURG en BRESSE CEDEX  
Tél: 04.74.22.40.66

Taxe sur la valeur ajoutée

## Attestation simplifiée

### 1 - Identité du client ou de son représentant

Je soussigné : **SEMCODA**

Adresse : **AGENCE DE CHALON SUR SAONE 14, rue Charles DODILLE CS 50136 71104 CHALON SUR SAONE**

### 2 - Nature des locaux

J'atteste que les travaux à réaliser portent sur un immeuble achevé depuis plus de deux ans à la date de commencement des travaux et affecté à l'habitation à l'issue des travaux :

- ☐ Maison ou immeuble individuel ☒ Immeuble collectif ☐ Appartement  
☐ Autre (précisez la nature du local d'habitation) .....

Les travaux sont réalisés dans :

- ☒ Un local affecté exclusivement ou principalement à l'habitation  
☐ Des pièces affectées exclusivement à l'habitation situées dans un local affecté pour moins de 50 % à cet usage  
☐ Des parties communes de locaux affectés exclusivement ou principalement à l'habitation dans une proportion de ..... millièmes de l'immeuble  
☐ Un local antérieurement affecté à un usage autre que d'habitation et transformé à cet usage

Adresse : **7 Rue de la Roche BAT SEMCODA 71140 BOURBON LANCY**

dont je suis : ☒ Propriétaire ☐ Locataire ☐ Autre (précisez votre qualité) :

### 3 - Nature des travaux

J'atteste que sur la période de deux ans précédant ou suivant la réalisation des travaux décrits dans la présente attestation les travaux :

- ☒ N'affectent ni les fondations, ni les éléments, hors fondations, déterminant la résistance et la rigidité de l'ouvrage, ni la consistance des façades (hors ravalement)  
☒ N'affectent pas plus de cinq des six éléments de second oeuvre :  
*Cochez les cases correspondant aux éléments affectés*  
☐ Planchers qui ne déterminent pas la résistance ou la rigidité de l'ouvrage ☐ Huisseries extérieures  
☐ Closions intérieures ☐ Installations sanitaires et de plomberie ☐ Installations électriques  
☐ Système de chauffage (pour les immeubles situés en métropole)

*NB: Tous les autres travaux sont sans incidence sur le bénéfice du taux réduit*

- ☒ N'entraînent pas une augmentation de la surface de plancher hors oeuvre nette (majorée pour les bâtiments d'exploitations agricoles de la surface de plancher hors oeuvre brute) des locaux existants supérieure à 10 %  
☒ Ne consistent pas en une surélévation ou une addition de construction

### 4 - Conservation d'une copie de l'attestation et des pièces justificatives

Je conserve une copie de cette attestation ainsi que de toutes les factures ou notes émises par les entreprises prestataires jusqu'au 31 décembre de la cinquième année suivant la réalisation des travaux et m'engage à en produire une copie à l'administration fiscale sur sa demande.

*Si les mentions portées sur l'attestation s'avèrent inexactes de votre fait, et ont eu pour conséquence l'application erronée du taux réduit de TVA, vous êtes solidairement tenu au paiement du complément de taxe résultant de la différence entre le montant de la taxe due (TVA au taux de 19,6 % ou 20,0%) et le montant effectivement payé (TVA au taux de 5,5 %, 7,0% ou 10,0%)*

Fait à **ST REMY**

le **06/12/2024**

Signature du client ou de son représentant

**Nadia DIAF**

Directrice Gestion Immobilière

Numéro: 974371